



1 Rue de l'Hôtel de Ville
07100 ANNONAY
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
23 JAN. 2024		23 JAN. 2024

Décision du Maire n°DM_2024_0001
Mise à disposition d'une licence IV à la société Le Lieu

Le Maire d'Annonay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et suivants,
Vu la délibération DM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la décision du Maire n° DM-2023-089 du 8 juin 2023 portant acquisition d'une licence de débit de boissons et spiritueux de catégorie IV,

Considérant que la commune est propriétaire d'une Licence IV qui l'autorise à vendre des boissons alcoolisées des groupes 4 et 5, en vue de leur consommation sur place,

Considérant que par décision du 8 juin 2023, elle a acquis cette licence à titre onéreux auprès de M. Gregory ROCHE pour un montant de 10 000 € TTC,

Considérant que la société Le LIEU a manifesté son intérêt pour exploiter une telle licence,

DÉCISION

ARTICLE 1 : Une convention portant mise à disposition d'une licence IV est signée avec la société LE LIEU pour un loyer mensuel de 170 €, une durée d'un an reconductible une fois pour la même durée.

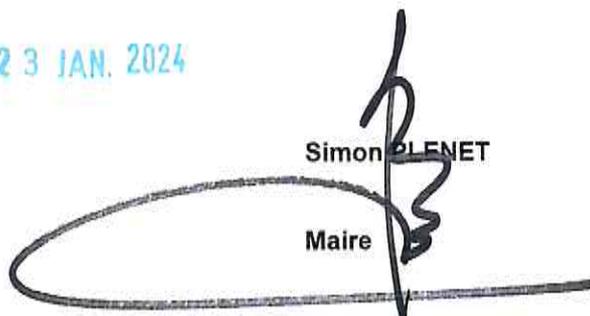
ARTICLE 2 : Monsieur le Maire en rendra compte au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 4 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Annonay, le 23 JAN. 2024

Simon PLENET
Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title. The signature is highly cursive and loops around the text.